



## Arrêter avec Procès Verbal en Hollande

Par **valantin**, le **23/07/2011** à **12:39**

Bonjours a tous moi je reviens aujourd'hui d'Amsterdam avec des amis, mes amis avaient leur possession au environ de 25g de weed ( cristal, white weedow, amnésia, ... ) et moi j'étais le conducteur je n'avais rien acheter, ni fumer. nous avons été arrêter par la police hollandaise qui leurs a tous saisie, en m'expliquant que tous sera détruit etc... il a aussi dresser un procès verbal qui est ... a mon nom et il m'a expliquer que c'est moi qui prenais tous, que je devait payer l'amande aussi qui était de 186 euros ... mais amis ne mon pas laisser payer il ont payer eu même ce qui est normal mais j'aimerais savoir ce que moi je risque. Exemple: recevoir une lettre chez moi, avoir des poursuites, casier judiciaire ... car la je m'inquiète vraiment car sa m'embêterait de prendre alors que moi je ne faisait que conduire il a pris plein d'information sur moi comme par exemple les numéros de mon permis de ma carte d'identité et même ceux de ma carte bancaire pour me rembourser la différence sur l'amande, mon adresse, mon nom, prénom, enfin bref tous quoi ... et j'ai eu le droit a un petit papier jaune ( le PV ) qui est tous en hollandais et donc bien sur auquel je ne comprend rien. Merci a ceux qui me répondrons: Est ce que je risque quelque chose en France ??